

Octobre 2004 • Vol. 1, n^o 2



Sommaire

Mot du président	2
Mot de la directrice générale	4
La structure administrative du COGESAF	5
Composition du CA 2004-2005	6
Le COGESAF au cœur de l'action	7
Le portrait du bassin versant : une image appelée à évoluer	8
L'utilisation des SIG dans la gestion par bassin versant	10
La patrouille de sensibilisation environnementale	11
État de la situation des bassins versants en milieu agricole dans la région de l'Estrie ..	12
Chronique	14
Saviez-vous que... ..	15

Comité de bassin : questions juridiques

En fonction de la *Politique nationale de l'eau*, des organismes de bassin versants (OBV) se sont constitués. Le Cadre de référence qui a suivi cette politique a précisé la représentativité des acteurs et les responsabilités des OBV.

Un OBV est une table de concertation sur la gouvernance de l'eau qui ne doit pas se substituer aux organismes et acteurs en place. Il doit plutôt aider à la concertation de ces acteurs et à la coordination de leurs actions. Pour réaliser ces objectifs, il a comme mandats principaux d'élaborer un *Plan directeur de l'eau* (PDE), accepté après consultation des acteurs et de la population et de faire signer des *Contrats de bassin* par les acteurs afin de restaurer ou de mettre en valeur la ressource eau et d'en assurer le suivi. Ces mandats peuvent soulever plusieurs questions juridiques sur la représentativité légale des membres du Conseil d'administration et sur la valeur d'un PDE ou des contrats de bassins.

OBV : des OBNL aux responsabilités légales.

Les OBV n'ont pas de statut juridique spécial défini par une loi, comme pour la Conférence régionale des élus par exemple. Selon le *Cadre de référence*, ils doivent toutefois avoir un statut légal en étant constitués en personne morale en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies en tant qu'organismes à but non lucratif (OBNL). Il est important de bien connaître les obligations que cela entraîne pour l'organisme, en particulier pour les membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont élus soit par leurs pairs réunis en collèges électoraux ou soit par leur MRC. Par exemple, les groupes environnementaux choisissent leur délégué au Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle du COGESAF et les MRC le font selon leur propre mode. Une question est souvent posée : les membres du Conseil d'administration sont-ils des représentants de leur organisme respectif avec l'obligation de respecter les mandats ou les orientations de leurs organismes?

Le terme de représentant semble ambigu. Il réfère seulement au collège électoral. Ce qui permet de déterminer précisément la composition du Conseil d'administration. À partir du moment où une personne est membre du Conseil d'administration, Roméo Malenfant écrit, (dans son volume sur la *Gouvernance stratégique d'un organisme sans but lucratif*, 2002, 85-86) : « cette personne cesse d'être le représentant de son groupe d'origine et devient un administrateur de plein titre de l'organisation. Sa loyauté n'est plus, et ne devrait plus être, envers ce collège électoral, mais bien envers l'organisme dont il est

devenu responsable personnellement et solidairement avec ses collègues administrateurs. Le Code civil est clair à ce sujet. L'intérêt de la personne, ou de son groupe, doit disparaître pour faire place au seul et unique intérêt de l'organisme où siège l'administrateur ». *Paul Martel, pour sa part (dans La corporation sans but lucratif au Québec : aspects théoriques et pratiques, 1987, 11,17)* insiste sur la situation de conflits d'intérêts : « Les administrateurs ne doivent jamais se placer dans une position où leurs intérêts personnels risquent de s'opposer à ceux de la corporation. Une telle position les mettrait en face d'un choix, alors qu'en fait aucun choix n'est permis : l'intérêt de la corporation doit toujours primer. » Les administrateurs ne sont pas des mandataires des membres qui les ont élus, mais de la corporation. On parle alors de loyauté et de solidarité envers la corporation.

En conséquence, il n'est pas possible pour un membre du Conseil d'administration de se faire remplacer une fois élu.

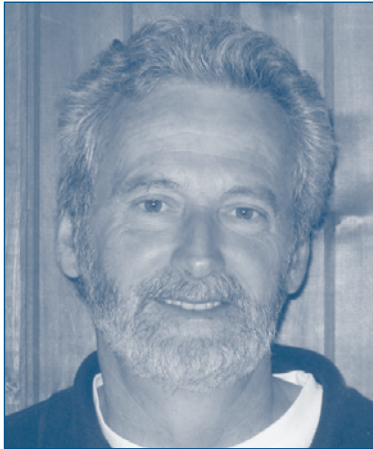
Toutefois, les membres du Conseil d'administration, même s'ils ne sont pas des représentants au sens partisan du terme, sont justement délégués pour faire connaître les besoins et les inquiétudes de leur milieu d'appartenance afin de permettre au Conseil d'administration de prendre les décisions les plus appropriées. Le Conseil d'administration est donc tenu de prendre en considération les informations et les arguments présentés par les intervenants. La valeur d'un Conseil d'administration et la pertinence de ses recommandations sont en relation directe avec sa composition et le dynamisme de ses membres comme délégués par leur milieu.

PDE et schémas d'aménagement des MRC

Le *Plan directeur de l'eau* est l'instrument principal de la gestion intégrée de l'eau. Il doit être l'expression des priorités choisies par la population et les acteurs de l'eau comme orientations et interventions à réaliser.

Les municipalités et les MRC sont responsables de l'aménagement du territoire. Elles désignent leurs représentants sur les OBV. Ces représentants pourront donc participer activement à l'élaboration du PDE. « Par la suite, chaque municipalité et chaque MRC pourront proposer des actions à inscrire à ses plans de règlements d'urbanisme ou à son schéma d'aménagement. Il peut s'agir, par exemple, de projets d'accès à l'eau, de restrictions d'usage pour protéger une zone sensible ou encore d'engagements en matière d'assainissement urbain. » (*Politique nationale de l'eau*, page 19).

[Suite...](#)



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Suite...

Dans le Cadre de référence, le ministère de l'Environnement considère que des engagements pourraient se réaliser par des contrats de bassins de manière à mettre en œuvre certaines actions, à harmoniser les schémas d'aménagement et de développement en fonction du PDE. (*Cadre de référence*, page 14)

Une question toutefois se pose : sur quelle base les municipalités et les MRC pourraient s'appuyer pour intégrer réellement les orientations et les actions déterminées par le PDE ?

Le *Cadre de référence* est précis : ce sera une « démarche volontaire »

On peut, comme le ministère de l'Environnement, faire référence à la cohérence : « Il semble cohérent que les MRC et les communautés métropolitaines intègrent dans leur schéma d'aménagement et de développement les orientations, les objectifs et les équipements importants du PDE ainsi que les engagements des contrats de bassin qui concernent l'aménagement de leur territoire respectif. »

On peut rappeler que le PDE doit être évalué et approuvé par le ministère de l'Environnement, en concertation avec les autres ministères concernés, (*Politique nationale de l'eau*, page 21) et que les schémas d'aménagement doivent aussi être acceptés par le gouvernement.

Mais certains peuvent s'interroger sur la suffisance de ces prérogatives pour la réalisation concrète des orientations du PDE. Pour la gestion de l'eau au Québec, on a choisi l'approche participative et volontaire. C'est un choix légitime. Toutefois, cette approche a peut-être les limites du cadre politique qui la définit. Un cadre juridique plus approprié est peut-être souhaitable.

Contrats de bassins : leurs valeurs

Le contrat de bassin est l'outil de mise en œuvre du PDE. Il est « une convention à l'intérieur de laquelle seront consignées les actions des différents acteurs de l'eau qui désirent s'impliquer, selon leurs propres volontés, droits ou responsabilités, dans la protection, la restauration ou la mise en valeur du bassin. » (*Politique nationale de l'eau*, page 21). L'engagement est donc volontaire. De ce fait, ces contrats de bassin pourront prendre plusieurs formes : contrat juridique, contrat de service, convention de subvention, entente de gestion, déclaration d'intention ou autres. Certains auront une valeur juridique, mais la majorité auront une valeur morale.

Encore une fois, il est peut-être légitime de s'interroger sur la suffisance d'un tel choix pour la réussite des actions nécessaires à la gestion intégrée de l'eau.

Cadre juridique

En résumé, le statut juridique d'un OBNL est-il adéquat pour un OBV ? L'approche participative et volontaire de l'intégration des choix de la PDE dans les schémas d'aménagement et l'engagement moral des signataires de contrats de bassin sont-ils suffisants pour réaliser une gestion intégrée de l'eau.

Il nous semble qu'une réflexion s'impose sur la nécessité d'ajouter ces éléments à l'engagement du gouvernement « à la révision du cadre juridique concernant l'eau » et au développement « des outils légaux nécessaires » à la mise en œuvre de la *Politique nationale de l'eau* (page 17).



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Mot de la directrice générale

Bonjour à tous,

Voici enfin le deuxième numéro du **Concert'EAU** qui rappelle, se veut un moyen de communication et d'échange avec les membres et la population habitant le bassin versant de la rivière Saint-François.

Il y a eu plusieurs changements au COGESAF depuis la dernière parution du bulletin. Comme prévu, Stéphanie Martel a quitté temporairement ces fonctions pour la durée de son congé de maternité. C'est donc moi qui ai la chance de la remplacer. Le 23 juillet dernier, Stéphanie a donné naissance à une fille prénommée Florence. Plus tôt, le 30 juin, Catherine Frizzle mettait au monde la petite Ariane. Le COGESAF leur souhaite de bien profiter de ces moments privilégiés avec ces nouvelles venues.

C'est donc une toute nouvelle équipe qui assure la permanence au COGESAF depuis le mois de juin, et ce, jusqu'au printemps prochain. Durant l'été, la biologiste Julie Grenier a travaillé à la rédaction du portrait de bassin. L'élaboration du portrait et du diagnostic se poursuivra au cours des prochains mois. De plus, un géographe a été engagé pour la période estivale grâce au programme Placement-Carrière Été. Frédéric Lapointe a produit des cartes thématiques illustrant les différentes caractéristiques du bassin de la Saint-François. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs présentées dans les pages qui suivent.

Bonne nouvelle! Le 21 juin dernier, le Premier ministre et député de Sherbrooke, M. Jean Charest et le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair annonçaient l'octroi d'une subvention de 65 000\$ au COGESAF. Concrètement, cet argent permettra de poursuivre la réalisation du Plan directeur de l'eau, plus particulièrement de rédiger et de publier le portrait du bassin versant et le diagnostic. Afin de s'assurer que les documents produits sont de grande qualité, un comité technique qui aura comme mandats de conseiller le COGESAF et de réviser les textes sera formé. En outre, la subvention servira à la conception d'un kiosque sur le bassin versant de la rivière Saint-François qui sera utilisé dans différents événements et lors des consultations publiques qui auront lieu au printemps 2005.

Au cours des derniers mois, le COGESAF a participé à quelques activités dont un débat-conférence sur l'eau, une initiative du responsable de la campagne estivale d'économie d'eau potable 2004 de RÉSEAU Environnement en Estrie. Les 28 et 29 août dernier, l'équipe était également présente lors de la Fête de l'eau organisée par Sherbrooke, Cité des rivières en collaboration avec la Corporation de gestion CHARMES. Enfin, le 11 septembre, des membres du COGESAF se sont rendus à Richmond pour une activité de nettoyage des berges. Vous pouvez lire les comptes-rendus dans les pages qui suivent pour avoir plus de détails.



Anaïs Trépanier
Directrice générale du COGESAF

Bref, l'été fut bien rempli et les prochains mois seront vraisemblablement chargés. Le **Concert'EAU** est un moyen qui nous permettra de communiquer avec les membres et la population du bassin versant pour les informer à propos des événements à venir et des réalisations du COGESAF. J'insiste également sur le fait que le bulletin est à votre disposition pour échanger avec les autres membres et la population. Si vous désirez publier des articles, qu'ils soient scientifiques ou artistiques, si vous voulez rédiger des chroniques ou encore si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir...la parole est à vous!

Je vous souhaite une bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer.



Anaïs Trépanier
Directrice générale
par intérim du COGESAF

La structure administrative du COGESAF

Le bassin versant est divisé en trois grandes régions : Bas Saint-François, Moyen Saint-François et Haut Saint-François. Les MRC ont 3 sièges par région et les groupes associatifs et des usagers ont un siège par collège électoral par région. Le conseil d'administration est donc composé de 31 personnes réparties en 8 collèges électoraux, dans les quatre groupes suivants :

Élus : 10

Municipal et municipalité régionale de Comté (9)
Nation autochtone (1)

Groupes associatifs : 9

Éducation, culture et patrimoine (3)
Groupes environnementaux (3)
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé (3)

Usagers : 9

Agricole (3)
Forestier (3)
Économique (3)

Conseils régionaux en environnement : 3

Estrie (1)
Centre-du-Québec (1)
Chaudière-Appalaches (1)

Les délégués des organismes du gouvernement assistent au conseil d'administration comme observateur.

L'assemblée générale annuelle des membres en bref...

Le 29 mai dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle des membres du COGESAF au Musée de la nature et des sciences. Lors de l'assemblée, les membres ont pu prendre connaissance du rapport d'activités 2003-2004 et du rapport financier 2003-2004. Le Plan d'action 2004-2005 ainsi que la planification budgétaire 2004-2005 ont également été présentés. Ensuite, des modifications mineures ont été apportées aux statuts et règlements. Vers la fin de l'avant-midi, les membres des différents collèges électoraux ont procédé à l'élection ou à la réélection des délégués qui siègent maintenant au Conseil d'administration. La liste des administrateurs se trouve à la page suivante. Le rapport d'activité 2003-2004, le plan d'action 2004-2005 ainsi que les statuts et règlements peuvent être consultés sur le site Internet du COGESAF.

Composition du CA 2004-2005 par régions et collèges électoraux

Bas Saint-François

Collèges électoraux	Délégués	Organismes
MRC	Jacques Gill	Nicolet-Yamaska
MRC	Francine Ruest-Jutras	Drummond
MRC	Jean-Guy Berthiaume	Val Saint-François
Nation autochtone	Daniel Nolett	Nation Waban-Aki
Éducation, Culture et patrimoine	Céline Labrecque	Groupe-Conseil Véloroute des cultures
Groupes environnementaux	Jean-Paul Raïche	Bloc Vert
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé	André Gingras	URLS Centre-du-Québec
Agricole	Yves Gatien	Syndicat UPA Drummond-Nord
Forestier	Vacant	Vacant
Économique	Raymond Vanier	Domtar inc.
Conseil régional de l'environnement	Gilles Guay	Centre-du-Québec (CRECQ)

Moyen Saint-François

Collèges électoraux	Délégués	Organismes
MRC	Bernard Tanguay	Sherbrooke
MRC	Gérald Boudreau	Coaticook
MRC	Pierre Levac	Memphrémagog
Éducation, Culture et patrimoine	Jean-François Comeau	Centre universitaire de formation en environnement Université de Sherbrooke
Groupes environnementaux	Paul Beaudoin	Charmes
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé	Vacant	Vacant
Agricole	Jacques Masson	Syndicat UPA Coaticook
Forestier	André Roy	Syndicat des producteurs de bois Estrie
Économique	Patrice Bigras	Groupe Teknika
Conseil régional de l'environnement	Jean-Guy Dépôt	Estrie (CREE)

Haut Saint-François

Collèges électoraux	Délégués	Organismes
MRC	Michel Gendron	Haut Saint-François
MRC	Francine Blais	Le Granit
MRC	Hélène Faucher	L'Amiante
Éducation, Culture et patrimoine	Todd Fisher	Comité stratégique de Bury
Groupes environnementaux	André Godin	RAPPEL
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé	Réjean Bernard	FQF - Estrie
Agricole	Antoine Doyon	Syndicat UPA Sawyerville
Forestier	Martin Larrivée	Aménagement coopératif de Wolfe
Économique	Vacant	Vacant
Conseil régional de l'environnement	Bruno Faucher	Chaudière-Appalches (CRECA)

Le COGESAF au cœur de l'action...

La Fête de l'eau édition 2004

La troisième édition de la Fête de l'eau avait lieu au Parc Jacques-Cartier les 28 et 29 août dernier. Les visiteurs ont pu voir des compétitions de kayak et d'aviron, ainsi que les impressionnantes courses de bateaux-dragons. Des activités d'animation, dont les Eau-Lympiades étaient également prévues pour les enfants. Sous le chapiteau, de l'environnement et du plein air, la Corporation de gestion CHARMES, la Fondation de la faune du Québec, la Ville de Sherbrooke, les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs ainsi que la Société d'histoire de Sherbrooke présentaient leurs activités et réalisations. Évidemment, le COGESAF était de la partie. C'était une belle occasion pour l'équipe d'expliquer au public le mandat du comité de bassin. Un jeu-questionnaire incitait les participants à découvrir le territoire du bassin de la rivière Saint-François et les amenait à mieux comprendre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ceux qui répondaient aux questions couraient la chance de gagner un calendrier représentant des paysages de rivières et de nature du Québec. La Fête de l'eau a permis à l'équipe du COGESAF de rencontrer les gens et de discuter avec eux de leurs préoccupations quant à la gestion de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François. Ce fut définitivement une expérience très enrichissante.



Félicitation à monsieur Denis Crête d'Orford, gagnant du tirage du calendrier!

7

Le COGESAF participe au nettoyage des berges...



Comme à chaque samedi matin depuis le mois de mai, et ce, jusqu'à la fin octobre, les bénévoles d'Action Saint-François se sont levés de bonne heure pour aller nettoyer les berges d'un cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François. Le 11 septembre dernier, l'équipe du COGESAF avait elle aussi chaussé ses bottes pour aider au nettoyage des berges du ruisseau Doughty à Richmond. L'avant-midi passé sur le bord du ruisseau a permis de récolter une quantité appréciable de matières recyclables et de déchets. Nous avons toutefois réalisé que le travail qui reste à accomplir est colossal. Alors si vous êtes intéressés à vous joindre aux bénévoles d'Action Saint-François ou si vous connaissez des sites à nettoyer, vous pouvez communiquer avec l'organisme au 563-5362.

Bravo à Action Saint-François et aux bénévoles. Continuez votre beau travail!

Le portrait du bassin versant : une image appelée à évoluer

Le premier élément du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François revêt une grande importance. Il s'agit du portrait du bassin versant. À cette étape, l'équipe du COGESAF recueille une multitude d'informations sur le bassin de la rivière Saint-François. Toutes ces données permettront aux acteurs d'avoir une vue d'ensemble du territoire et de partager la même connaissance de base du bassin versant. En fait, le portrait est comme une photographie prise à un moment précis dans le temps. Il permet d'observer l'état du bassin versant de manière objective.

Les aspects traités dans ce portrait seront nombreux. Il y aura d'abord une présentation générale du bassin, de ses caractéristiques humaines et économiques. Viendra ensuite une description du milieu naturel, de sa flore et de sa faune ainsi que des eaux de surface et souterraines. Le portrait fera également état de l'utilisation du territoire du bassin versant et des usages actuels de l'eau. Bien entendu, la santé humaine et la qualité des écosystèmes seront abordées. Enfin, on traitera des rôles et des responsabilités des acteurs du bassin versant en matière d'eau. Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive et sera appelée à changer.

Afin de représenter ces informations de manière visuelle et surtout d'avoir une image plus précise du bassin versant, le COGESAF réalise des cartes thématiques. En voici d'ailleurs quelques-unes :

- Le réseau hydrographique du bassin versant;
- L'utilisation du sol du bassin versant.

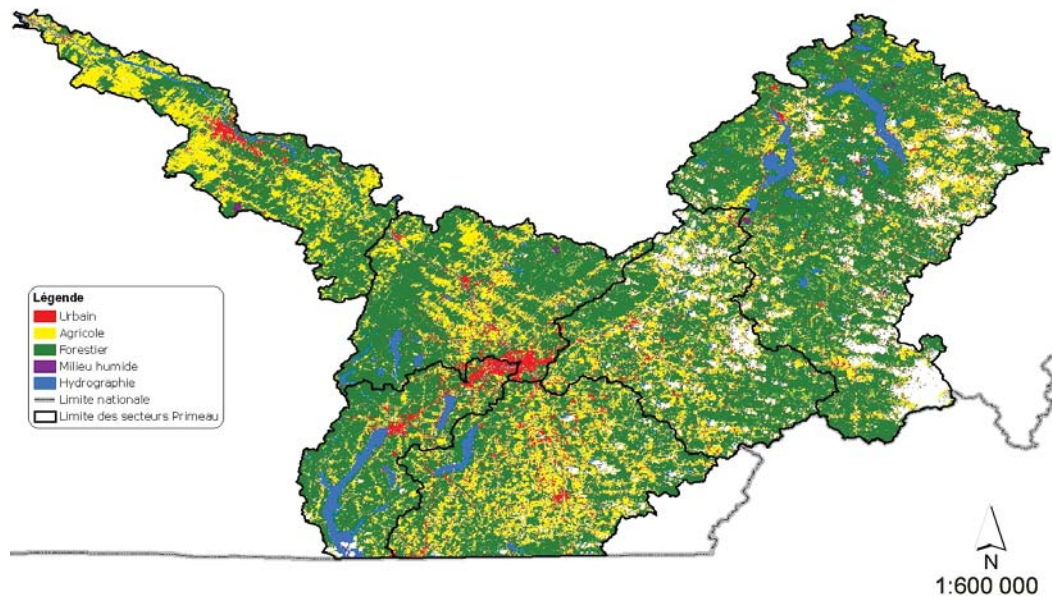
[suite...](#)

Principales composantes hydrographiques du bassin versant de la rivière Saint-François



© Gouvernement du Québec, 2004.
Tous droits réservés.

Utilisation du sol (MAPAQ 1998) du bassin versant de la rivière Saint-François



© Gouvernement du Québec, 2004.
Tous droits réservés.

9

... suite

En ce moment, la collecte de données du portrait se poursuit et le grand défi pour l'équipe du COGESAF est d'obtenir des informations justes, récentes et surtout uniformes pour l'ensemble du territoire du bassin versant. Ce n'est pas toujours facile, car le bassin couvre douze MRC et trois régions administratives. Les données recueillies par les intervenants sont donc parfois différentes d'un endroit à l'autre, ce qui complexifie leur comparaison.

Malgré tout, le travail avance à grands pas et le COGESAF prévoit avoir terminé le portrait au mois de novembre prochain. Ensuite, l'équipe rédigera le diagnostic du bassin versant qui consistera en l'analyse des principales problématiques liées à l'eau et aux écosystèmes.

Si l'élaboration du portrait du bassin est un travail de longue haleine, il est toutefois très instructif et il permet de découvrir le bassin de la rivière Saint-François dans toute sa diversité. Il amène également à prendre conscience de l'évolution constante du bassin versant d'une rivière comme la Saint-François. Dans quelques années, l'image du bassin aura déjà changé. Espérons que par nos efforts communs, elle sera encore plus belle qu'aujourd'hui.

Erratum

Une erreur s'est glissée sur la carte publiée dans le dernier numéro du Concert'EAU. Les localisations des MRC du Val-Saint-François et du Haut-Saint-François ont été inversées. Nous sommes désolés de toute confusion que cela a pu occasionner.

L'utilisation des SIG dans la gestion par bassin versant

La rédaction du profil d'un bassin versant est un processus complexe et exhaustif. L'appropriation des informations est certes, un défi de taille, mais la gestion de l'information en est un tout aussi imposant. Heureusement, les technologies récentes nous offrent l'opportunité d'utiliser des SIG, les systèmes d'information géographique. Un SIG est une base de données géoréférencées qui permet de localiser dans l'espace, les éléments d'une table de données. Ainsi, le SIG est à la fois un outil d'inventaire, de représentation, de consultation et d'interrogation. Cet outil nous permet d'accumuler les informations dans différents dossiers, à travers un système de gestion. Celui-ci donne la possibilité de visualiser les dossiers sous forme de couches graphiques superposables, ou directement en tableau de données.

10 L'utilisation des SIG est de plus en plus répandue, autant dans la gestion des risques naturels, dans la gestion des réseaux de transport, dans la gouvernance territoriale comme dans le secteur privé. L'étendue de l'utilisation des SIG possède une

grande portée qui serait difficile de résumer, compte tenu de la propagation et de l'applicabilité de son utilisation. Dans la gestion par bassin versant, la popularité de l'utilisation des SIG est profitable entre autres au niveau de l'acquisition des données. L'échange de données sous formats utilisables par un SIG épargne un long travail de traitement de données. Par ce fait, l'information géographique est souvent dispendieuse, mais précieuse. Ainsi, les SIG permettent de simplifier la lecture de l'information en plus de la rendre propice à la diffusion.

Un des plus grands avantages d'un SIG, dans la gestion par bassin versant, est probablement son aptitude à traiter l'information suivant le découpage du bassin. L'information que nous recevons ne respectant pas ces limites, il nous est possible d'extraire ce dont nous avons besoin, créant ainsi un nouvel espace d'analyse et d'interprétation. Mais ce qui est de loin le plus intéressant, c'est la possibilité de mettre à jour les données, par exemple : les limites municipales, suite aux fusions ou les données sur la qualité de l'eau.



Frédéric Lapointe

Étudiant en géographie à l'Université du Québec à Rimouski

Sans les SIG, la réalisation des profils de bassin versant ne serait pas impossible, mais drôlement plus imposante. Ainsi, les SIG permettent de repousser les limites de la gestion par bassin versant, en plus de restreindre les objectifs à l'intérieur de délais optimistes.

Qu'est-ce qu'un contrat de bassin?

Comme indiqué dans le dernier Concert'EAU, un Plan directeur de l'eau (PDE) comprend entre autres un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la ressource eau et des écosystèmes sur le territoire du bassin versant. Évidemment, les actions du PDE ne pourront pas toutes être réalisées à court terme. C'est pourquoi elles seront priorisées après les consultations publiques qui se tiendront dans chacune des régions du bassin. Une fois le PDE terminé, viendra l'étape de la mise en œuvre du plan d'action. Le COGESAF fera alors appel aux nombreux partenaires du bassin versant afin de signer des contrats de bassin. Les contrats sont en fait des ententes entre deux ou plusieurs parties qui s'engagent à réaliser un projet particulier sur le territoire du bassin versant. Déjà, des expériences pilotes de contrats de bassin ont été réalisées dans quelques régions du Québec. Par exemple, une municipalité s'est engagée à inscrire le coût des services d'eau de façon distincte sur le compte de taxe pour inciter les citoyens à réduire leur consommation. Un autre contrat a été signé entre un agriculteur et différents partenaires pour l'aménagement d'un cours d'eau en milieu agricole. Les contrats indiquent entre autres qui sont les responsables du projet, quels sont les travaux à réaliser, quels sont les échéanciers prévus, quelles sont les sources de financement, etc. Les ententes n'ont pas nécessairement de valeur légale, mais elles démontrent l'engagement des partenaires à travailler en collaboration pour l'amélioration de la qualité de l'environnement du bassin versant.

La patrouille de sensibilisation environnementale de la ville de Sherbrooke - Campagne 2004

La patrouille de sensibilisation environnementale organisée par la Ville de Sherbrooke a conclu, le 20 août dernier, sa deuxième campagne de sensibilisation auprès des citoyens de la municipalité.

L'année dernière, le mandat de la patrouille était principalement de faire respecter et de sensibiliser les citoyens à la nouvelle réglementation sur l'utilisation extérieure de l'eau potable. Cette équipe, coordonnée par Mme Géraldine Guijarro, étudiante à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, était supervisée par M. Michel Cyr, chef de la Division de l'environnement et de l'eau potable pour la Ville.

Cette année, plusieurs volets se sont ajoutés au mandat de la patrouille :

- Faire respecter la récente réglementation sur l'utilisation extérieure de pesticides
- Offrir aux citoyens des alternatives à l'utilisation desdits pesticides
- Sensibiliser la population à la collecte sélective et aux bonnes pratiques en matière de récupération
- Éveiller la prochaine génération en ce qui a trait à leur environnement (animations dans les écoles primaires et les centres de la petite enfance)

Pour ce faire, la patrouille de cet été était formée de cinq patrouilleurs (Audrey Guillemette, Geneviève Labbé, Tammy Lévesque, Doreen Perreault ainsi que Yan Quirion) et d'un coordonnateur (Alex Craft). Elle a également pu compter sur l'aide de l'agent promotionnel chargé de la campagne d'économie d'eau potable organisée par Réseau Environnement, M. Jean-Sébastien Landry. La patrouille sillonnait les rues de Sherbrooke entre 4h00 et 23h00 la semaine et entre 8h00 et 23h00 la fin de semaine.

La campagne 2004, tout comme celle de 2003, fut un succès. Plus de 1750 interventions furent réalisées au cours de l'été. Dû au fait que Dame Nature nous a réservé un été assez mouillé (seulement 17 journées ensoleillées) et que la population est de plus en plus concernée par la ressource eau, la patrouille a pu consacrer ses efforts sur les nouveaux mandats, sans délaisser la sensibilisation sur l'eau potable.

Une tâche un peu plus ardue fut de convaincre certains citoyens qu'une belle pelouse ne se définissait pas nécessairement comme un vert (green) de golf. En effet, un certain nombre de citoyens croient que le recours aux pesticides est indispensable. Il reste encore beaucoup de travail à faire de ce côté, mais il ne faut surtout pas se décourager!

Du côté de la collecte sélective, beaucoup d'information a été transmise au sujet de l'écocentre Michel-Ledoux et plusieurs propriétaires d'édifice à logements ont adhéré à la collecte sélective.

Enfin, pour ce qui est de la sensibilisation chez les plus petits, la réponse fut surprenante. Plus de 2 600 jeunes et éducateurs furent rencontrés et informés sur des thèmes comme l'eau potable, le recyclage, la qualité de l'air... Le seul problème, la patrouille a dû refuser des animations faute de temps. Ce n'est néanmoins que partie remise!

En somme, l'été 2004 fut très bien rempli pour la patrouille, et les résultats obtenus sont aux mérites de l'extraordinaire équipe de patrouilleurs.

Alex Craft

Coordonnateur de la patrouille de sensibilisation environnementale
Division de l'environnement et de l'eau potable
Ville de Sherbrooke

État de la situation des bassins versants en milieu agricole dans la région de l'Estrie

Parallèlement aux travaux du COGESAF qui réalise le portrait du bassin de la rivière Saint-François, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a entrepris, à l'hiver 2004, l'évaluation de 47 sous-bassins de la région de l'Estrie.

Premiers constats de l'étude

D'un point de vue strictement agricole, les bassins versant de l'Estrie n'ont pas tous la même importance. Comme l'intensité des activités agricoles diffèrent passablement d'un secteur à un autre, conséquemment, l'état des bassins versants et les problèmes de dégradation des cours d'eau diffèrent.

Parmi les sept bassins jugés prioritaires, cinq font partie du bassin de la rivière Saint-François. Plusieurs ne seront pas surpris en apprenant que les bassins des rivières Tomifobia, Coaticook, Moes et Ascot sont parmi les "grands gagnants". En plus, la presque totalité de ces quatre bassins se retrouvent dans la seule MRC de Coaticook. Le bassin de la rivière Nicolet Sud-Ouest, le bassin de la rivière Stoke et le bassin Saint-Nazaire figurent également au nombre des bassins prioritaires.

Limite de l'étude

Pour réaliser cette étude, l'ensemble du territoire de l'Estrie a été divisé en 47 sous-bassins dont les 2/3 se regroupent dans le bassin de la rivière Saint-François. Quant aux autres, ils se répartissent dans les bassins des rivières Chaudière, Nicolet, Yamaska et Richelieu.

Les données que nous avons utilisées proviennent essentiellement des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ-Estrie pour l'année 2000. Le choix des critères a été basé en partie sur les résultats récents de la recherche en matière de pollution diffuse en milieu agricole ainsi que sur les données disponibles à

l'échelle des bassins définis. Conséquemment, l'interprétation que l'on a pu faire des résultats se limitera à indiquer une priorité d'intervention du MAPAQ pour chacun de ces sous-bassins.

Pollution diffuse d'origine agricole

La région de l'Estrie couvre une superficie d'un peu plus de 1 million d'hectare. Elle comptait, en 2000, environ 2500 entreprises agricoles déclarant des superficies cultivées totalisant 160 000 hectares, soit environ 16 % de la superficie totale. Évidemment, les entreprises ne sont pas réparties uniformément sur le territoire. C'est pourquoi certains sous-bassins affichent une utilisation beaucoup plus intensive de leurs sols.

La pollution d'origine agricole est en majeure partie sous forme diffuse. Puisqu'elle provient de plusieurs sources, elle est plus difficile à circonscrire que la pollution dite ponctuelle. En plus, les interactions entre plusieurs facteurs rendent sa description passablement complexe. Quoi qu'il en soit, on peut attribuer la « responsabilité » de la pollution diffuse aux déplacements de l'eau de la parcelle en culture vers les cours d'eau. Dans son mouvement, l'eau de surface entraînera avec elle des particules de sol ainsi que les substances qui y sont fixées (phosphore, pesticides, etc.). Quant à l'eau souterraine, elle entraînera les substances dissoutes, notamment l'azote qui est largement utilisé pour la fertilisation des cultures. La qualité de l'eau de ruissellement sera en grande partie affectée par certains facteurs mesurables à l'échelle des sous-bassins versants.

Choix des critères d'évaluation

On peut classer les facteurs qui affectent l'eau en milieu agricole en deux groupes, soit les facteurs « source » et les facteurs « transport ». Les facteurs « source » regroupent tous les facteurs qui favoriseront une

accumulation d'éléments nutritifs à la surface du sol, notamment le phosphore, qui est le principal responsable de l'eutrophisation des cours d'eau. À ce chapitre, on pense, entre autres, à la concentration des élevages, à la quantité des engrais minéraux et des déjections animales épandues ainsi qu'au mode de gestion des épandages. Pour tenter de mesurer ses facteurs, nous avons calculé deux types de bilans en phosphore (bilan P205) pour chacune des fermes.

Facteurs source

Ainsi, nos deux premiers facteurs « source » ont été évalués à partir de deux types de bilans en phosphore. Les bilans en phosphore fournissent une bonne estimation du niveau d'enrichissement des sols, car ils évaluent tous les apports provenant des déjections animales et des engrais minéraux en réajustant en fonction de l'utilisation du phosphore faite par les cultures lors de leur croissance tout en incluant les pertes de phosphore lors de l'épandage. Afin de diminuer l'importance relative des grandes entreprises qui pourraient avoir un bilan phosphore largement excédentaire, nous avons calculé comme troisième facteur « source » le nombre d'entreprises ayant un bilan en phosphore excédentaire par km² de bassin.

Facteurs transport

Nos trois autres facteurs « transport » sont ceux qui prédisposent à la prise en charge du phosphore de la parcelle en culture par l'eau de ruissellement, qu'il soit sous forme dissoute ou en suspension dans l'eau. De plus, la recherche a démontré que dès que la superficie défrichée dépasse 30% dans un bassin versant, la qualité de l'eau de surface a tendance à ne plus respecter les normes environnementales. Ainsi, nous avons donc calculé la superficie en culture de chacun des bassins en la comparant à sa superficie totale. **suite...**

... suite

Le deuxième facteur transport est basé sur la proportion de cultures annuelles (maïs, soya, céréales) par rapport à la superficie totale en culture. De par leur mode de production, les cultures annuelles amènent à laisser le sol au moins partiellement à nu et donc sans grande protection pendant une partie de l'année. En conséquence, l'érosion hydrique y est plus forte.

Finalement, notre troisième facteur portait sur l'évaluation des zones à risque aux abords des cours d'eau. Nous avons ainsi calculé la superficie en hectares où l'on ne retrouvait aucune bande de protection riveraine sur une largeur de 30 mètres de chaque côté du cours d'eau principal de chacun des bassins et d'une largeur de 10 mètres pour le réseau hydrographique secondaire. Étant donné le temps requis pour la mesure des superficies à partir des photos aériennes, ce dernier critère n'a été calculé que pour les sept bassins en tête de classement.

Pondération des facteurs

Afin de classer les bassins en ordre de priorité, nous avons mesuré le rang obtenu pour chaque facteur parmi les 47 sous-bassins. Nous avons également attribué une pondération à chacun des facteurs. La pondération totale pour les facteurs « transport » totalise 70% et 30% pour les facteurs « source ». Ce rapport permet de mettre en évidence la prépondérance des facteurs transport sur les facteurs source dans le phénomène de pollution diffuse. À noter que cette pondération est arbitraire puisque la recherche n'a pu identifier clairement la part de chacun des facteurs.

Il faut aussi ajouter que cette façon de faire ne permet qu'une mesure très incomplète de la réalité sur le « plancher des vaches » où le phénomène de pollution diffuse est très complexe. Malgré cela, cette classification a donné des résultats intéressants.

Et les gagnants sont ...

Le tableau 2 montre les bassins qui se sont démarqués selon le score final calculé à partir des six critères choisis (3 « source » et 3 « transport »). Parmi ceux-ci, le bassin de la rivière Coaticook arrive loin devant les autres. Même si on ne peut attribuer une très grande valeur au score final, il est important de mentionner que ce bassin arrive au premier rang pour quatre des six critères choisis. En conséquence, il faut s'attendre à ce qu'il soit dans la mire du COGESAF au cours des prochaines années.

Pour ce qui est des six autres bassins, notre méthode d'évaluation ne permet pas de les départager clairement. Soulignons cependant que deux de ces six bassins se distinguent malgré tout. D'abord le bassin Saint-Nazaire (branche de la rivière Noire) dans la municipalité de Maricourt avec une superficie de seulement 34 km² et comptant seulement 13 entreprises agricoles. Il est surprenant qu'un si petit bassin se retrouve parmi le groupe de tête. Cela est principalement dû au fait que près du quart de sa superficie est en culture et dont le tiers, en cultures annuelles. Ensuite le bassin de la rivière Stoke qui ne compte que 26 entreprises agricoles. Cependant, près de la moitié des superficies cultivées sont en cultures annuelles.

Ces deux bassins pourraient éventuellement servir de projet pilote dans le cadre d'une intervention par bassin versant. Étant donné leurs caractéristiques (superficie, nombre d'entreprises et types de cultures), il serait plus facile d'identifier les correctifs à apporter. Le nombre d'interventions serait également plus limité.

Conclusion

Nous sommes très conscients des limites des résultats présentés dans le cadre de cette étude. Celle-ci n'avait pour but que d'identifier les bassins où l'urgence d'agir semble la plus pressante. De cette façon, il sera plus facile d'orienter le travail de la dizaine de conseillers du MAPAQ oeuvrant en agroenvironnement. La lutte à la pollution diffuse est une de nos priorités. Déjà, des sommes appréciables sont investies chaque année par l'état et les entreprises agricoles afin de minimiser l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'environnement et tout spécialement de la qualité de l'eau. La direction régionale du MAPAQ continuera son travail en collaboration avec ses partenaires, dont le COGESAF, afin de sensibiliser les municipalités et les MRC à l'état de la situation dans le secteur agricole.

Tableau 2 : Classement des bassins versants prioritaires (MAPAQ-Estrie 2004)

RANG FINAL	BASSINS	SUP (ann/cult) %	RG	SUP zones risques (ha)	RG	SUP (culture)/ bas %	RG	Bilan P205 (Épandage) (kg/ha)	RG	Bilan P205 (PrÉl.Cultures) (kg/ha)	RG	Nbre fermes avec bilan P205 > 0 (# / km ²)	RG	RÉSULTATS PONDÉRÉS
1	COATICOOK	37%	2	375	1	46%	1	6.6	2	36.4	1	0.28	1	1.40
2	MOES	31%	4	118	4	40%	2	-0.7	5	25.0	4	0.17	5	3.80
3	ASCOT	20%	7	209	3	30%	5	8.8	1	31.2	2	0.20	2	3.95
4	TOMIFOBIA	30%	5	115	5	36%	3	5.0	3	30.7	3	0.19	3	4.00
5	NICOLET SUD-OUEST	21%	6	339	2	32%	4	-1.1	6	17.3	7	0.14	6	4.70
6	STOKE	46%	1	61	6	21%	7	-2.6	7	22.4	5	0.04	7	5.05
7	SAINT-NAZAIRE	32%	3	0	7	23%	6	2.3	4	18.8	6	0.17	4	5.10

Roberto Toffoli, agr.

Conseiller en gestion de l'eau
en milieu agricole
MAPAQ-Estrie

Les espèces peuplant le bassin versant de la rivière Saint-François :

L'Esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*)



Véritable fossile vivant, l'esturgeon jaune est le plus gros de tous nos poissons d'eau douce et celui qui vit le plus longtemps. Il peut atteindre une longueur de 2.5 m, peser plus de 135 kg et vivre jusqu'à 150 ans.

La majeure partie des esturgeons habite les eaux douces du Saint-Laurent et de ces tributaires. Il s'aventure en rivière pour la fraie et la Saint-François est fréquemment visitée. Les femelles de l'espèce atteignent leur maturité sexuelle à 25 ans et les mâles aux environs de leur 18ième année de vie. Cette maturité tardive diminue les chances de reproduction de l'espèce, les spécimens étant souvent capturés avant d'atteindre l'âge nécessaire à la procréation.

Le manque de données sur l'emplacement des frayères est un autre facteur diminuant les chances de survie de l'espèce. Bon nombre de sites de fraie ont été détruits par l'urbanisation et la pollution des cours d'eau. La société de la faune et des parcs du Centre-du-Québec a été mandatée en 2001 pour la création et l'agrandissement d'une frayère à esturgeon jaune dans la région de Drummondville. Un an après les travaux, on a retrouvé des oeufs d'esturgeon jaune aux sites aménagés. Les eaux vives parsemées de cascades, rapides et fosses profondes en amont de la confluence de la rivière Ulverton étaient sans doute un site de fraie fréquenté par l'espèce avant que les barages hydroélectriques de Drummondville y limite l'accès.

Prisé pour sa chaire, mais surtout pour ses œufs, l'esturgeon jaune est pêché commercialement. Rappelons que l'esturgeon jaune est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable et que son état est précaire.



Sources

Alliance environnement, 2002. Restauration d'habitats propices à la reproduction de l'esturgeon jaune dans la rivière Saint-François-Secteur de Drummondville. Rapport présenté à la société de la faune et des parcs.

Pêche et océan Canada, site internet visité le 9 septembre 2004.

BLOC VERT, 2001. État et potentiel des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville. Le BlocVert, Drummondville, Québec. 51 p. + ann.

Saviez-vous que...

Plus de cinq millions de personnes meurent chaque année de maladies causées par de l'eau impropre à la consommation, le manque d'installations sanitaires et la pénurie d'eau pour satisfaire leurs besoins en hygiène. En réalité, plus de deux millions de décès par année sont attribuables à de la diarrhée due à l'eau.

Le volume d'eau total prélevé des masses d'eau dans le monde est passé de 250 mètres cubes par personne par année en 1900, à plus de 700 mètres cubes.

Les lacs, les cours d'eau et les aquifères (eau douce) ne renferment que 2,5 % de l'eau du monde contre 97,5 % pour les océans et les mers (eau salée).

Environ un tiers des réserves mondiales d'eau douce du monde se trouvent sous terre.

Il faut environ 10 litres d'eau pour fabriquer un litre d'essence.

On perd en moyenne 14 % de l'eau qui coule dans les conduites municipales en raison de fuites et jusqu'à 30 % dans certaines collectivités.

Les toilettes utilisent plus de 40 % plus d'eau que le strict nécessaire (et consomment près du quart des eaux municipales).

Moins de 3 % de l'eau traitée par une grande station municipale de traitement de l'eau sert à la consommation.

Ces informations sont tirées du site web de l'eau douce d'Environnement Canada

Pour en savoir plus, visitez le site à l'adresse suivante

http://www.ec.gc.ca/water/f_main.html

Bulletin trimestriel réalisé par le COGESAF

Coordination : Anais Trépanier

Rédaction : Anais Trépanier,
Julie Grenier

Cartographie : Frédérick Lapointe

Graphisme : André Vuillemin

Pour nous rejoindre :

5182, boul. Bourques
Rock Forest (Québec)
J1N 1H4

Tél. : (819) 864-1033

Télec. : (819) 864-1864

Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca

Site Internet : www.cogesaf.qc.ca

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau. Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!